

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur - Règlement 565-4

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

QUE lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 1^{er} février 2021, le Conseil municipal a adopté le règlement **565-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 565 SUR LES BRANCHEMENTS AU RÉSEAU.**

QUE ce règlement est actuellement accessible sur le site internet de la Ville et déposé au bureau de l'Hôtel de Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, et qu'il entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Valcourt, ce 03 février 2021.

M^e Lydia Laquerre,
Greffière
